

FEDERATION DES FEMMES ADMINISTRATEURS

11, bis rue d'Edimbourg 75008 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 mars 2013

Le 8 mars deux mille treize à 17 heures, les membres la Fédération des Femmes Administrateurs se sont réunis en assemblée générale au siège de l'Association situé au 11, bis rue d'Edimbourg – 75008 PARIS sur convocation d'Agnès BRICARD, sa Présidente, effectuée par mail.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres de l'assemblée générale présents ou représentés en entrant en séance.

La Présidente constate que la totalité des membres de l'association sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- la feuille de présence;
- les statuts;
- une copie de la convocation;
- le texte du projet de délibération ;
- les pouvoirs des membres représentés.

La Présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts et que tous les documents prescrits ont été adressés aux membres de l'association ou ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance, préalablement à ladite assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

Modification de l'adresse du siège social de la Fédération Femmes Administrateurs

La Présidente offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées:

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes :



Première Délibération

La présente Fédération aura désormais son siège social à l'adresse suivante : au 11, bis rue d'Edimbourg - 75008 PARIS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Agnès BR CARD Présidente de la Fédération Pemmes Administrateurs